

## Séance du Conseil général du 4 mai 2021

### RAPPORT DE LA COMMISSION

Préavis municipal n° 04/2021

Relatif au Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDI-OL)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 33 et 36 du règlement du Conseil général, la commission désignée par le bureau du Conseil a reçu par 2 fois la Municipalité afin d'examiner le préavis susmentionné.

Ces deux rencontres ont eu successivement lieu dans la salle du Conseil Général de Villars-Ste-Croix. La première s'est tenue, le mardi, le 23 mars 2021 à 20 heures par Visio conférence Zoom, avec la participation de toutes les commissions des communes concernées et de certains Municipaux pour une séance d'informations, de questions et réponses.

La deuxième, s'est tenue le lundi, le 29 mars 2021 à 20 heures. Durant cette rencontre, monsieur Benoît Bieler, Directeur du bureau SDOL était aussi présent et à la disposition des membres de la Commission pour des questions et/ou amples explications spécifiques.

Ont pris part à ces réunions :

Pour la Municipalité de Villars-Ste-Croix :

Monsieur Georges Cherix, Syndic

Madame Susanne Perrudet

Madame Nicole Cattano

Monsieur Christian Baur

Monsieur Vincenzo Camuglia

Pour la Commission de Villars-Ste-Croix :

Monsieur Tahirou Komi (Président)

Monsieur Luca Simonini (Rapporteur)

Monsieur André Favez

Monsieur Simon Barbey

Monsieur Maxim Navarro

Monsieur Stéphane Rezso, Syndic de Crissier, président du Group décisionnel du projet intercommunal de l'Ouest lausannois ( PDI-OL) nous a décrit à la première séance d'informations, l'organisation regroupant les huit communes concernées (Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint Sulpice et Villars-Ste-Croix). Après la présentation du projet, les différents participants ont eu l'occasion de poser des questions et d'avoir des réponses en direct par les communes participantes ainsi que par Monsieur Benoît Bieler, Directeur du bureau SDOL.

#### **Préambule :**

- Les informations détaillées sur le projet sont décrites dans le rapport final pour adoption par les Conseils en mars 2021, rapport distribué à la séance du Conseil général, le 11 mars 2021.
- L'objectif principal de la séance d'information organisée le 23 mars 2021 a eu pour but d'expliquer le préavis du projet par Monsieur Benoît Bieler, et qui était à disposition pour toutes questions et de soutenir ainsi l'approbation du projet par les communes concernées.
- Sur la base d'un large diagnostique analysant de nombreuses thématiques, il y a 13 enjeux spécifiques et déterminants pour l'Ouest lausannois qui sont décrits à la page 5 du préavis municipal n° 04/2021.

#### **Discussions :**

La commission n'avait pas de questions spécifiques sur le projet dans sa globalité car, pour notre commune, ce projet représente surtout de grands avantages de développement et de connexions.

L'unique intervention énergique est parvenue par Monsieur André Favez concernant le cheminement tracé sur les parcelles n° 10-11-15 à Villars-Ste-Croix.

Sur cette intervention Monsieur Benoît Bieler nous a expliqué qu'il y a deux procédures possibles à suivre :

- La version amiable qui consiste à développer la solution en commun
- La version d'expropriation de la parcelle (pratiquement pas de chance d'aboutir avant 2035 !).

La commission a convenu avec la Municipalité, qu'avant la réalisation du plan de quartier de la parcelle citée ci-dessus, la Municipalité prendra contact avec Monsieur André Favez ou le propriétaire et fermier le moment venu pour déterminer les

démarches concrètes (comme déjà protocolé dans plusieurs autres PV de la commune et dont André Favez est en possession).

**Remarques :**

Rien d'autres à signaler de la part de la commission.

**Conclusion :**

En dépit de ce point d'achoppement, compte tenu de tous les renseignements obtenus de la part du Groupe projet et de la Municipalité, des réponses satisfaisantes à nos questions, et au vu de la conviction à l'unanimité sur la nécessité de réaliser ce projet afin de répondre à la demande de la population, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal n° 04/2021 du 4 Mars 2021
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

D'accepter le préavis tel que présenté.

D'autoriser la Municipalité à approuver le Plan directeur intercommunale de l'Ouest lausannois.

Villars-Ste-Croix, le 20 avril 2021

Le Président



Le Rapporteur

